

RÉDACTION

Boulevard de la Pépinière, 3.

BUREAU D'ABONNEMENTS

Boulevard de la Pépinière, 20.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.

Les abonnements partent

du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	Fr. 20	10 50	5 50
Union postale.....	» 36	18 50	9 50

Prix du numéro : 10 centimes.

Le commencement du feuilleton sera envoyé gratuitement aux nouveaux abonnés qui en feront la demande.

Lausanne, 4 janvier 1900.

Un brave réhabilité

Aux premiers jours d'avril 1796 — un IV de la République — la neige courant encore les sommets des Apennins, l'armée d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, reprenait l'offensive contre les Autrichiens et les Sardes.

La guerre durait depuis quatre années déjà, avec des alternatives de succès et de revers. Pendant quatre ans, les trois armées étaient battues pour la possession des cols qui, de la rivière de Génés et de France, conduisent en Piémont. Il semblait que cette partie de barres dans ces rochers stériles dut ne jamais finir. Quand Bonaparte eut pris, le 27 mars, à Nice, le commandement de l'armée, tout changea. A grandes enjambées, le jeune général la conduisit, par Montenotte et Cherasco, à Lodi et à Castiglione, dans la plus admirable des campagnes que jamais il mena.

La première rencontre avec l'ennemi eut lieu le 10 avril, à Voltri, sur le golfe de Génés. L'armée française occupait les deux versants de l'Apennin, de la Méditerranée aux Alpes. Elle avait quatre divisions. A l'aile droite, en première ligne, au bord de la mer, la division d'Amédée de la Harpe, avec ses avant-postes sur les crêtes, à Monte-Legino.

Beaulieu, généralissime autrichien, avait son centre à Acqui. Manœuvrant par son aile gauche, qu'il commandait en personne, il se heurta, le 10 avril, à Voltri, à la brigade française du général Cervoni, qu'il rejeta sur Savone. En même temps, son lieutenant d'Argenteau avançait par Montenotte sur Monte-Legino où, le lendemain, 11 avril, il allait se heurter à l'énergique résistance de la 17^e demi-brigade d'infanterie légère que commandait le chef de brigade Fornésy.

Ce combat de Monte-Legino est intéressant à plus d'un titre. Le général d'Argenteau marchait sur Savone par la montagne, comme Beaulieu par le bord de la mer. Si son entreprise eût réussi, la ligne française, beaucoup trop étendue, eût été percée par le centre et toute l'aile droite rejetée, une fois de plus, sur Nice. La vigueur des défenseurs de Monte-Legino, non seulement préserve Bonaparte de cette catastrophe, mais lui permit de prendre, dès le lendemain, cette offensive épique qui devait le conduire à Milan.

Pour l'histoire des officiers suisses qui ont servi la France, ce brillant fait d'armes a, en outre, un intérêt tout particulier. La 17^e demi-brigade légère appartient à la division d'Amédée de la Harpe et était, elle-même, commandée par un autre officier vandois. Le chef de brigade Fornésy était bourgeois d'Orbe.

Mais, comme il est arrivé souvent, le brave Fornésy ne connaît pas les fruits de sa belle action. La gloire en passa au général Rampon, qui, intervenu dans la deuxième phase de la rencontre, sut s'imposer à l'esprit de Bonaparte comme le vainqueur de la journée. Des bulletins officiels du quartier général, le nom de Rampon fut au cœur des Fornésy, très fortement entrepris. Il était environ une heure du jour.

Ici, il faut laisser parler M. Félix Bouvier :

En parvenant sur le champ de bataille, Rampon revendiqua le commandement de la redoute, jusqu'alors exercé par Fornésy et cela en vertu de son ancianeté de grade (2). C'est lui alors, avec sa tête carree, son teint basané et son poil gris roux, sa haute taille, qui dirige la défense, fermant les yeux aux efforts déjà faits avant son arrivée, ne voulant connaître du combat que les incidents survenus depuis sa prise de possession, tirant à lui, par une usurpation flagrante, toute la gloire, sans même prononcer le nom de Fornésy, son principal et héros que lieutenant, dont l'attitude vigoureuse lui a pourtant permis de survivre à temps à Monte-Legino.

Le combat reprend avec intensité, tant par l'irruption des neuf cents hommes de renfort qu'amène Rampon que par les nouvelles attaques des Autrichiens. Argenteau et Rukavina (chef de la colonne de droite) lancent de nouveau leurs colonnes à l'assaut. Celle de Rukavina franchit le torrent d'Acqua-Buona vers le Palazzo Dorio et escalade les pentes ardues de Monte-Legino. Argenteau, en personne, dirige deux colonnes sur le versant nord de la montagne.

Près des redoutes, les soldats de Fornésy et de Rampon, soutenus par l'exemple de ces chefs valeureux, l'un Suisse, vigoureux et tenu, l'autre âpre et enthousiaste Cévenol ne se laissent pas troubler par la vue de ces nuées d'assaillants. En ayant même des redoutes, les Français combattaient derrière de vieilles cabanes en terre, d'où ils dirigeaient un feu soutenu contre les Autrichiens.

Ceux-ci avancent quand même. Rukavina enlève avec ses Allemands une première flèche et les brises del Cioto et Taverne, tandis que les Hongrois du corps d'Argenteau, mollement conduits, se laissent arrêter par une longue fusillade devant le bref Castelazza. Enfin, les deux généraux se jettent en avant ; ils emportent les premières pentes du Monte-Legino. Il est difficile de savoir pourquoi, mieux renseigné par les rapports que Masséna et Laharpe ont dû sans doute faire, il n'a pas associé le nom du Vaudou à celui du Cévenol.

On comprend que, trompé par le rapport où Rampon faisait si habilement ressortir ses efforts, Bonaparte ait au premier moment attribué à cet officier seul le succès de Monte-Legino. Il est difficile de savoir pourquoi, mieux renseigné par les rapports que Masséna et Laharpe ont dû sans doute faire, il n'a pas associé le nom du Vaudou à celui du Cévenol.

Si, à ce moment, la colonne de Lézény était intervenue sur la rive droite de l'Erro, comme le compait Argenteau, la redoute eût été cernée de tous côtés ; mais Lézény s'attarda sur les crêtes de Chiappa qu'il avait à franchir, au col de la Galera et à Stella occupés par les Français de la 14^e brigade ; il ne parut point de la journée et revint à son gîte du matin, à Sasselio, sans avoir participé au combat.

C'en est fini dès lors des succès des colonnes autrichiennes. Derrière les épaulements en terre de la redoute, les soldats de Fornésy, « Vengeurs » de Paris, montagnards de l'Hé-

(1) Les évaluations varient : Rustow parle de 8100 hommes ; le général Pinelli, de 12,000 ; Rampon, de 18,000. M. Félix Bouvier s'en tient à l'indication que d'Argenteau lui-même a donné à son effectif.

(2) Rampon était chef de brigade du 14 octobre 1793, Fornésy du 19 mai 1794.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel,
Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Maurice,
Delemont, Porrentruy,
Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne,
et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse....	25 centimes	la ligne
Pour l'étranger....	30 centimes	ou
RECLAMES.....	1 franc	son espaces

(corps 7).

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

M. Godefroy.

1^{re} question : M. Godefroy est-il coupable ?

Réponse : oui, 100 ; non, 90 ; abstentions et absents, 22.

La majorité absolue, nécessaire pour la condamnation étant de 107 voix, n'est pas atteinte. M. Godefroy est acquitté.

M. de Sabran-Pontevès.

Sur la première question, celle de la culpabilité :

Contre la culpabilité, 182 ; pour la culpabilité, 23.

M. de Sabran-Pontevès est acquitté.

M. de Ramel.

Sur la première question, celle de la culpabilité :

Contre la culpabilité, 103 ; pour, 63.

M. de Ramel est acquitté.

M. de Vaux.

1^{re} question : De la culpabilité.

Pour la culpabilité, 91 ; contre, 81 ; il y a 30 abstentions.

M. de Vaux bénéficie, comme M. Godefroy, de ce que la majorité absolue de 107 voix nécessaire pour la condamnation, n'est pas atteinte à son égard. Il est donc acquitté.

Dans son audience d'hier, la Haute Cour a prononcé sur les accusés nationalistes et antisémites.

M. Déroulède.

Après l'appel nominal, M. de Casabianca a développé des conclusions tendant à ce que, M. Déroulède ayant déjà été acquitté pour l'tentat de Reuilly, la Haute Cour, se trouvant en présence de la chose jugée, passe outre.

Cette thèse a été combattue par M. Chaumier, qui a rappelé que la Haute Cour était, en effet, dessaisie pour le crime d'atentat, mais qu'elle restait saisie pour le crime de complot, en dehors du fait de Reuilly.

M. Bisson — l'inventeur du dessaisissement — répond à M. Chaumier et appuyé la motion de M. Casabianca.

M. Thévenet a répondu à M. Bisson et appuyé la thèse de M. Chaumier.

Les conclusions de M. Casabianca, mises aux voix, ont été repoussées par 137 voix contre 61. Il y a une douzaine d'abstentions.

On vote ensuite la question suivante :

M. Déroulède est-il coupable d'avoir concerté un complot ayant pour but soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle ?

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour la culpabilité 136

Contre 37

Il y a 17 abstentions et 2 absents.

On met aux voix la seconde question : Le dit complot a-t-il été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ?

Réponse : Oui . . . 133

Non . . . 51

Les circonstances atténuantes sont accordées à M. Déroulède par 200 voix contre 4.

M. Barillier.

Pour la culpabilité : 3.

Contre la culpabilité : 164.

Il y a 42 abstentions.

M. Barillier est acquitté.

M. Dubuc.

Pour la culpabilité : 94 voix.

Contre la culpabilité : 82.

Il y a 33 abstentions.

La majorité nécessaire (106 voix) pour la condamnation n'étant pas atteinte, M. Dubuc est acquitté par la minorité de faiseur.

M. de Lur-Saluces.

M. de Lur-Saluces est déclaré coupable par contumace sur les deux questions.

M. Guérin.

M. Guérin est déclaré coupable sur les deux questions relatives au complot.

Après discussion, la Haute Cour déclare que les délits de droit commun pour lesquels M. Guérin est accusé sont connexes avec le complot.

Guérin est reconnu coupable de complot, ainsi que d'outrages et insultes aux agents. La Haute Cour écartera la tentative d'assassinat.

Les circonstances atténuantes sont accordées à M. Guérin.

L'audience est levée.

Les peines.

Aujourd'hui la Haute Cour prononcera sur la peine applicable aux trois accusés reconnus coupables, MM. Buffet, Déroulède et Guérin.

Les deux premiers seront probablement frappés de quelques années de bannissement.

Resteront les trois mois et les deux ans d'emprisonnement successivement prononcés au cours des débats contre M. Déroulède pour outrages au président de la République et aux juges de la Haute Cour.

Quant à M. Guérin, il risque une peine privative de la liberté.

Peu après son entrée au Conseil des Etats, il se prononce contre le « bailli scolaire ». Engadinois, il est protestant dans les moellons. Mais il vote avec les catholiques dans le litige de Mariabilis, dans les innombrables débats touchant les affaires du Tessin et dans bien d'autres occasions où la cause de la majorité ne lui paraît pas être celle du libéralisme.

Son intransigeance n'alla pas toutefois jusqu'à refuser l'unification du droit. Il considé-

rait cette question était de celles où il était désirable et utile que le peuple pût être mis en état de dire son avis. Ses préférences cantonales s'accordaient d'un droit identique pour tous les Suisses, alors qu'il redoutait les mesures centralisatrices impliquant à la fois une diminution de l'autorité des Etats confédérés et une *capitulatio* du citoyen.

Un autre vétéran de la politique grise et fédérale, que de nombreuses affinités de conviction rattachaient au défunt, M. Pierre-Cordelin de Planta, l'historien des Ligues, retracait l'autre jour la carrière du député de Madouin : « Dans la politique, dit-il, c'était un homme qui suivait fermement sa voie. Peu lui importait qu'il restât isolé. Il n'abandonnait pas la cause qu'il estimait être juste. Par l'énergie de son caractère, il n'a pas seulement fait honneur à notre pays, mais s'est acquis aussi l'estime générale dans les conseils de la Confédération. »

LETTRE DE PARIS

Paris, 3 janvier.

Les royalistes.

Quand ces lignes paraîtront, vous connaîtrez la solution définitive du procès; je ne puis commenter aujourd'hui que les verdicts qui concernent les accusés royalistes, et qui ont causé ce matin une certaine surprise, à tous les points de vue. Tout d'abord on s'attendait à deux condamnations, au moins. On était convaincu que la Haute Cour ne voudrait pas donner un prétexte à cette plaisanterie facile, à savoir que M. André Buffet avait comploté tout seul, qu'il n'avait pas de complices, ou tout au moins que ses complices avaient échappé à la sollicitude du gouvernement. En outre, on pensait généralement que le second condamné serait M. de Ramel; il avait perdu du terrain pendant ces derniers jours. Son attitude plutôt humble, sa tendance à se « terrer », son manque de crânerie, les démarches qu'il avait fait pour laisser faire, et son évidente préoccupation de ne pas perdre les bénéfices de sa charge rémunératoire d'avocat à la Cour de cassation, tout cela avait mal impressionné l'opinion. M. Godefroy avait gagné le terrain perdu par M. de Ramel, et la plus grande incertitude régnait à son égard. MM. de Sabran et de Vaux paraissaient hors d'affaire. Naturellement ces « tuyaux » étaient faux. M. de Ramel s'en est tiré sans effort, et M. de Vaux a bien failli y rester.

Il faut dire qu'en ce qui concerne ce dernier, il y avait une charge, isolée, mais certaine, un fait d'embauchage avoué; et de plus, l'intelligent jeune homme, se croyant sûr de l'acquittement, avait jugé opportun de lancer une déclaration agressive contre les sénateurs. Mais M. de Vaux est un infirme, la Haute Cour a eu pitié de lui, et le sentiment qui a déterminé les juges à son égard leur fait honneur. Contre M. de Sabran il n'y avait rien du tout, et l'acquittement du tumultueux gentilhomme a été en quelque sorte triomphal. En ce qui concerne M. Godefroy, la question était plus délicate. Il y avait un témoignage, extrêmement suspect, mais extrêmement précis, celui du restaurateur Deneufgardin. Ce Deneufgardin, qui était un traître, très probablement un policier, qui donnait à coucher à un agent de la sûreté en même temps qu'il donnait à dîner à la jeunesse royaliste de Lille, paraissait bien appartenir à la race des Savignaud et du Chernusky. Mais enfin le faux témoignage n'était pas établi. Un certain nombre de sénateurs, qui furent des révisionnistes déclarés, ont pensé que les mêmes règles d'appréciation, les mêmes méthodes critiques devaient s'appliquer, qu'il s'agisse d'un avocat royaliste ou d'un officier juif; il faut citer parmi eux M. Ratier, membre très influent de la Ligue des Droits de l'homme, qui a été l'agent le plus actif de l'acquittement de M. Godefroy.

En revanche les accusés ont dû avoir une désagréable surprise. Ils s'étaient confondus en éloges sur la mansuétude, sur l'impartialité, sur la bienveillance du président Fallières. M. de Sabran-Pontevès y avait même été d'un petit discours de remerciements. Le doux, l'impartial Fallières a écouté tout cela avec bonhomie, puis, au vote, il a condamné tout le monde avec tranquillité, y compris le reconnaissant Sabran, qui doit bien regretter ses effusions premières.

En somme, ce premier verdict du Sénat mérite d'être approuvé. On peut faire — et vous m'avez autorisé à faire personnellement d'expresses réserves sur la légalité de la condamnation, sur le défaut de compé-

tence de la Haute Cour; mais du moment que ce point était tranché, il faut reconnaître qu'il y avait, de fait, des charges suffisantes contre M. André Buffet, il n'a pas comploté tout seul; il a comploté avec le duc d'Orléans. Il l'a appelé à la frontière, il a cherché à le faire rentrer en France à la faveur de troubles publics. Son cas était caractérisé, et même on pouvait se demander s'il n'avait pas franchi les limites incertaines qui séparent le complot de la tentative d'attentat. Sa condamnation n'excède pas le droit de légitime défense d'un gouvernement. D'autres condamnations, frappant les quatre autres accusés royalistes, ou du moins trois d'entre eux, auraient eu contre un caractère politique. Le Sénat a résisté à la tentation de les prononcer. Il a offert un grand exemple de possession de soi-même et d'impartialité. Il a donné une forte leçon à d'autres justices, qui n'avaient pas l'excuse d'être des justices politiques. Il l'a fait en dépit de l'exaspération qu'avait pu causer chez lui le parti-pris d'obstruction de quelques uns des accusés et des avocats. Et s'il a lui-même commis des fautes au cours de ces longs et pénibles débats, il faut reconnaître que le souvenir en est effacé par le libéralisme, la fermeté et la sagesse qui ont marqué ses décisions d'hier.

F.

Rescrit impérial.

Voici le texte du rescrit impérial publié le 1^{er} janvier par le *Bulletin des ordonnances militaires*:

A mon armée !

Il est acheté, le siècle dont le commencement vit la patrie dans l'abîme de l'humiliation, dont la fin a été couronnée par le rétablissement de l'empereur et de l'empire !

Sous les coups du conquérant, l'empire d'Allemagne s'était effondré; la puissance de la Prusse n'était plus qu'un souvenir et l'armée du grand prince était anéantie, qui victorieusement avait bravé l'Europe en armes.

Sans doute, après sept inoubliables années de torture, la Prusse, dans une résurrection merveilleuse et avec toute la violence d'une nation poussée au désespoir, avait brisé les chaînes de la domination étrangère et, du même coup, avait rendu l'Allemagne à elle-même; sans doute, dans la guerre libératrice, son armée reconstituée avait noué ses étendards d'innombrables et glorieuses couronnes; la patrie ne reçut pas le prix suprême de son dévouement, l'Allemagne n'obtint pas l'unité à laquelle tendaient toutes ses aspirations. Irritantes et boudées, les tribus allemandes suivirent chacune leur sentier, et le voix de l'Allemagne fut à peine entendue dans le conseil des nations.

Enfin Dieu lui suscita des hommes qui parachevèrent l'œuvre d'unification commencée sur le sol sanglant des champs de bataille. Aujourd'hui elle est debout, la grande patrie communale, et rempart de la paix, la puissante armée qui la protège est animée d'un seul esprit.

Le cœur plein de reconnaissance, je lève mes yeux, en ce jour où commence un nouveau siècle, vers le trône du Tout-Puissant qui nous a fait en quelque sorte triomphal. En ce qui concerne M. Godefroy, la question était plus délicate. Il y avait un témoignage, extrêmement suspect, mais extrêmement précis, celui du restaurateur Deneufgardin. Ce Deneufgardin, qui était un traître, très probablement un policier, qui donnait à coucher à un agent de la sûreté en même temps qu'il donnait à dîner à la jeunesse royaliste de Lille, paraissait bien appartenir à la race des Savignaud et du Chernusky. Mais enfin le faux témoignage n'était pas établi. Un certain nombre de sénateurs, qui furent des révisionnistes déclarés, ont pensé que les mêmes règles d'appréciation, les mêmes méthodes critiques devaient s'appliquer, qu'il s'agisse d'un avocat royaliste ou d'un officier juif; il faut citer parmi eux M. Ratier, membre très influent de la Ligue des Droits de l'homme, qui a été l'agent le plus actif de l'acquittement de M. Godefroy.

En revanche les accusés ont dû avoir une désagréable surprise. Ils s'étaient confondus en éloges sur la mansuétude, sur l'impartialité, sur la bienveillance du président Fallières. M. de Sabran-Pontevès y avait même été d'un petit discours de remerciements. Le doux, l'impartial Fallières a écouté tout cela avec bonhomie, puis, au vote, il a condamné tout le monde avec tranquillité, y compris le reconnaissant Sabran, qui doit bien regretter ses effusions premières.

En somme, ce premier verdict du Sénat mérite d'être approuvé. On peut faire — et vous m'avez autorisé à faire personnellement d'expresses réserves sur la légalité de la condamnation, sur le défaut de compé-

gence de la Haute Cour; mais du moment que ce point était tranché, il faut reconnaître qu'il y avait, de fait, des charges suffisantes contre M. André Buffet, il n'a pas comploté tout seul; il a comploté avec le duc d'Orléans. Il l'a appelé à la frontière, il a cherché à le faire rentrer en France à la faveur de troubles publics. Son cas était caractérisé, et même on pouvait se demander s'il n'avait pas franchi les limites incertaines qui séparent le complot de la tentative d'attentat. Sa condamnation n'excède pas le droit de légitime défense d'un gouvernement. D'autres condamnations, frappant les quatre autres accusés royalistes, ou du moins trois d'entre eux, auraient eu contre un caractère politique. Le Sénat a résisté à la tentation de les prononcer. Il a offert un grand exemple de possession de soi-même et d'impartialité. Il a donné une forte leçon à d'autres justices, qui n'avaient pas l'excuse d'être des justices politiques. Il l'a fait en dépit de l'exaspération qu'avait pu causer chez lui le parti-pris d'obstruction de quelques uns des accusés et des avocats. Et s'il a lui-même commis des fautes au cours de ces longs et pénibles débats, il faut reconnaître que le souvenir en est effacé par le libéralisme, la fermeté et la sagesse qui ont marqué ses décisions d'hier.

Hoch à l'empereur !

Les princes Sabaheddine et Loutfoullah.

On lit dans le *Mechveret*, l'organe des Jeunes Turcs :

Les deux fils de Mahmoud Pacha, les princes Sabaheddine Bey et Loutfoullah Bey, accompagnent leur père pour l'aider dans sa tâche.

Petits-fils du Sultan Médjid, ces jeunes princes paraissent animés de sentiments nobles et élevés. Ayant reçu une instruction solide, ils veulent courageusement mener une campagne contre le régime actuel. Ils se disent décidés à sacrifier tous les agréments d'une vie princière pour se montrer dignes d'une nation qui a tant sacrifié, depuis six siècles, pour leur illustre famille.

Oncle demandé à Mahomet qui était, après lui, le plus grand de son peuple, « Celui qui rend le plus de services », répondit-il.

Les grands seigneurs qui vivent enfermés dans leur palais, indifférents, sans souci des désastres qui menacent le pays, ne pensent qu'à leur intérêt personnel et à leurs plaisirs momentanés, sont loin de mériter ce titre de grands; ils ne sont en réalité que des parasites, vivant sur le dos d'un peuple qui se meurt dans la misère.

Le devoir de chacun dans la société doit être proportionné au rang qu'il y occupe. Noblesse oblige, dit le proverbe. Les grands, les nobles, à cause de leur position sociale et de leurs richesses, sont certainement beaucoup plus responsables de leurs négligences que les simples citoyens moins privilégiés qu'eux. Ils doivent éprouver un sentiment de honte de se voir heureux, pendant que la patrie est en deuil.

Les princes Sabaheddine et Loutfoullah, dans la tâche qu'ils se proposent de remplir avec leur père, voudront certainement se montrer les dignes descendants de leurs gloires ancêtres. Loin de leur palais, retirés dans un pays étranger, ils se sentiront, sans doute, un peu isolés; la vie de l'exil n'est, certes, pas gâtie; mais cet état ne sera pas de longue durée; rien ne peut égaler la satisfaction morale qu'on éprouve dans l'accomplissement de son devoir vis-à-vis de sa patrie et de l'humanité.

Dans les moments de tristesse où d'abattement leur cœur de reconnaissance, je lève mes yeux, en ce jour où commence un nouveau siècle, vers le trône du Tout-Puissant qui nous a fait en quelque sorte triomphal. En ce qui concerne M. Godefroy, la question était plus délicate. Il y avait un témoignage, extrêmement suspect, mais extrêmement précis, celui du restaurateur Deneufgardin. Ce Deneufgardin, qui était un traître, très probablement un policier, qui donnait à coucher à un agent de la sûreté en même temps qu'il donnait à dîner à la jeunesse royaliste de Lille, paraissait bien appartenir à la race des Savignaud et du Chernusky. Mais enfin le faux témoignage n'était pas établi. Un certain nombre de sénateurs, qui furent des révisionnistes déclarés, ont pensé que les mêmes règles d'appréciation, les mêmes méthodes critiques devaient s'appliquer, qu'il s'agisse d'un avocat royaliste ou d'un officier juif; il faut citer parmi eux M. Ratier, membre très influent de la Ligue des Droits de l'homme, qui a été l'agent le plus actif de l'acquittement de M. Godefroy.

En revanche les accusés ont dû avoir une désagréable surprise. Ils s'étaient confondus en éloges sur la mansuétude, sur l'impartialité, sur la bienveillance du président Fallières. M. de Sabran-Pontevès y avait même été d'un petit discours de remerciements. Le doux, l'impartial Fallières a écouté tout cela avec bonhomie, puis, au vote, il a condamné tout le monde avec tranquillité, y compris le reconnaissant Sabran, qui doit bien regretter ses effusions premières.

Je remercie mon armée pour tout ce qu'elle a fait, au cours de cette longue période, pour moi, pour ma maison et pour la patrie, pour son dévouement et pour son esprit de sacrifice, pour sa vaillance et pour sa fidélité.

Aujourd'hui, où ses étendards couronnés de gloire s'inclinent, ployant sous leurs lauriers, devant l'autel du Tout-Puissant, pour recevoir de ma main le signe commémoratif que la décision unanime des princes alliés leur confère à titre d'insigne commun à toute l'armée impériale, — nouveau gage de son unité et de son indissolubilité, — qu'elle renouvelle le serment d'égaler les pères et les aieux dont le sang a cimenté l'alliance qui unit aujourd'hui et pour jamais les princes et les tribus de l'Allemagne !

Qu'alors, selon les décrets de la Providence, de nouveaux orages fondent sur la patrie, remettant l'épreuve aux mains de ses fils, ils se battront contre ma vaillante armée. Celle-ci soit et demeure ce qu'elle fut et ce qu'elle est, un rocher, sur lequel est fondée la puissance et la gloire de l'Allemagne, Dieu le veuille !

Berlin, 1^{er} janvier 1900.

GUILLAUME.

Le cœur plein de reconnaissance, je lève mes yeux, en ce jour où commence un nouveau siècle, vers le trône du Tout-Puissant qui nous a fait en quelque sorte triomphal. En ce qui concerne M. Godefroy, la question était plus délicate. Il y avait un témoignage, extrêmement suspect, mais extrêmement précis, celui du restaurateur Deneufgardin. Ce Deneufgardin, qui était un traître, très probablement un policier, qui donnait à coucher à un agent de la sûreté en même temps qu'il donnait à dîner à la jeunesse royaliste de Lille, paraissait bien appartenir à la race des Savignaud et du Chernusky. Mais enfin le faux témoignage n'était pas établi. Un certain nombre de sénateurs, qui furent des révisionnistes déclarés, ont pensé que les mêmes règles d'appréciation, les mêmes méthodes critiques devaient s'appliquer, qu'il s'agisse d'un avocat royaliste ou d'un officier juif; il faut citer parmi eux M. Ratier, membre très influent de la Ligue des Droits de l'homme, qui a été l'agent le plus actif de l'acquittement de M. Godefroy.

En revanche les accusés ont dû avoir une désagréable surprise. Ils s'étaient confondus en éloges sur la mansuétude, sur l'impartialité, sur la bienveillance du président Fallières. M. de Sabran-Pontevès y avait même été d'un petit discours de remerciements. Le doux, l'impartial Fallières a écouté tout cela avec bonhomie, puis, au vote, il a condamné tout le monde avec tranquillité, y compris le reconnaissant Sabran, qui doit bien regretter ses effusions premières.

Je remercie mon armée pour tout ce qu'elle a fait, au cours de cette longue période, pour moi, pour ma maison et pour la patrie, pour son dévouement et pour son esprit de sacrifice, pour sa vaillance et pour sa fidélité.

Aujourd'hui, où ses étendards couronnés de gloire s'inclinent, ployant sous leurs lauriers, devant l'autel du Tout-Puissant, pour recevoir de ma main le signe commémoratif que la décision unanime des princes alliés leur confère à titre d'insigne commun à toute l'armée impériale, — nouveau gage de son unité et de son indissolubilité, — qu'elle renouvelle le serment d'égaler les pères et les aieux dont le sang a cimenté l'alliance qui unit aujourd'hui et pour jamais les princes et les tribus de l'Allemagne !

Qu'alors, selon les décrets de la Providence, de nouveaux orages fondent sur la patrie, remettant l'épreuve aux mains de ses fils, ils se battront contre ma vaillante armée. Celle-ci soit et demeure ce qu'elle fut et ce qu'elle est, un rocher, sur lequel est fondée la puissance et la gloire de l'Allemagne, Dieu le veuille !

Berlin, 1^{er} janvier 1900.

GUILLAUME.

Le cœur plein de reconnaissance, je lève mes yeux, en ce jour où commence un nouveau siècle, vers le trône du Tout-Puissant qui nous a fait en quelque sorte triomphal. En ce qui concerne M. Godefroy, la question était plus délicate. Il y avait un témoignage, extrêmement suspect, mais extrêmement précis, celui du restaurateur Deneufgardin. Ce Deneufgardin, qui était un traître, très probablement un policier, qui donnait à coucher à un agent de la sûreté en même temps qu'il donnait à dîner à la jeunesse royaliste de Lille, paraissait bien appartenir à la race des Savignaud et du Chernusky. Mais enfin le faux témoignage n'était pas établi. Un certain nombre de sénateurs, qui furent des révisionnistes déclarés, ont pensé que les mêmes règles d'appréciation, les mêmes méthodes critiques devaient s'appliquer, qu'il s'agisse d'un avocat royaliste ou d'un officier juif; il faut citer parmi eux M. Ratier, membre très influent de la Ligue des Droits de l'homme, qui a été l'agent le plus actif de l'acquittement de M. Godefroy.

En revanche les accusés ont dû avoir une désagréable surprise. Ils s'étaient confondus en éloges sur la mansuétude, sur l'impartialité, sur la bienveillance du président Fallières. M. de Sabran-Pontevès y avait même été d'un petit discours de remerciements. Le doux, l'impartial Fallières a écouté tout cela avec bonhomie, puis, au vote, il a condamné tout le monde avec tranquillité, y compris le reconnaissant Sabran, qui doit bien regretter ses effusions premières.

Je remercie mon armée pour tout ce qu'elle a fait, au cours de cette longue période, pour moi, pour ma maison et pour la patrie, pour son dévouement et pour son esprit de sacrifice, pour sa vaillance et pour sa fidélité.

Aujourd'hui, où ses étendards couronnés de gloire s'inclinent, ployant sous leurs lauriers, devant l'autel du Tout-Puissant, pour recevoir de ma main le signe commémoratif que la décision unanime des princes alliés leur confère à titre d'insigne commun à toute l'armée impériale, — nouveau gage de son unité et de son indissolubilité, — qu'elle renouvelle le serment d'égaler les pères et les aieux dont le sang a cimenté l'alliance qui unit aujourd'hui et pour jamais les princes et les tribus de l'Allemagne !

Qu'alors, selon les décrets de la Providence, de nouveaux orages fondent sur la patrie, remettant l'épreuve aux mains de ses fils, ils se battront contre ma vaillante armée. Celle-ci soit et demeure ce qu'elle fut et ce qu'elle est, un rocher, sur lequel est fondée la puissance et la gloire de l'Allemagne, Dieu le veuille !

Berlin, 1^{er} janvier 1900.

GUILLAUME.

Le cœur plein de reconnaissance, je lève mes yeux, en ce jour où commence un nouveau siècle, vers le trône du Tout-Puissant qui nous a fait en quelque sorte triomphal. En ce qui concerne M. Godefroy, la question était plus délicate. Il y avait un témoignage, extrêmement suspect, mais extrêmement précis, celui du restaurateur Deneufgardin. Ce Deneufgardin, qui était un

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — La victoire remportée par les Boers à Colenso a rempli d'orgueil les habitants de Laufon. Il paraît que le chef était un enfant de la localité, Schalk Burger, émigré au Transvaal il y a quelque vingt ans. Ses frères habitent encore Laufon.

BALE. — La section de Bâle de la Ligue suisse de la paix organise pour mardi 9 janvier une assemblée publique de protestation contre la guerre du Transvaal.

VALAIS. — Hier matin, vers sept heures, le nommé Maurice Copt, travaillant dans les carrières d'ardoise de Sembrancher, a eu la tête écrasée par une pierre de huit kilos, tombée de trois mètres de hauteur.

NEUCHATEL. — Mardi soir un assassinat a été commis à la Chaux-de-Fonds. Une femme Gutmann, domiciliée rue de l'Industrie, a été frappée d'un coup de couteau dans l'abdomen. L'assassin présumé est un nommé Noël, avec lequel cette femme vivait.

CANTON DE VAUD

Conseil d'Etat. — Dans sa séance d'hier, le Conseil d'Etat s'est constitué comme suit pour l'année 1900 :

Président : M. Jordan-Martin. — Vice-président : M. Lucien Décopet. — Département de justice et police : chef, M. Cossy ; suppléant M. Décopet. — Chef de l'instruction publique et des cultes : chef, M. Virieux ; suppléant, M. Cossy. — Département de l'intérieur : chef, M. Thélin ; suppléant, vacat. —

Département de l'agriculture et du commerce : chef, M. Viquerat ; suppléant, M. Jordan-Martin. — Département militaire : chef, vacat ; suppléant, M. Viquerat. — Département des travaux publics : chef, M. Jordan-Martin ; suppléant, M. Virieux. — Département des finances : chef, M. Lucien Décopet ; suppléant, M. Thélin.

— Samedi, les conseillers d'Etat ont offert à leur collègue, M. Ruchet, nommé conseiller fédéral, un dîner d'adieu qui a eu lieu à l'hôtel du Cygne, à Montreux. Ces messieurs ont ensuite passé quelques instants au Kursaal.

Militaire. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de premier-lieutenant de cavalerie (dragons), brevets du 30 décembre 1899 : les lieutenants Godfroy Mallet, Genève, escadron 4 ; Aloys Monod, Vuillens-le-Château, escadron 3 ; Auguste Barbey, Valeyres-sous-Rances, escadron 2.

Fondation du Centenaire. — Dons reçus (suite) : Legg de Mme Emma Parisod née Volet à Forel (Lavaux) 20 francs. Total à ce jour 101,873 fr. 54.

Pharmacien. — Le Conseil d'Etat a autorisé M. Frédéric Eckert, de Genève, à pratiquer l'art pharmaceutique dans le canton, à teneur de son diplôme fédéral.

Protection des jeunes filles. — Divers bureaux de placement de Vienne demandent des bonnes d'enfants pour l'Autriche-Hongrie.

Le département de justice et police recommande de nouveau aux jeunes filles qui cherchent à se placer en Autriche-Hongrie de s'adresser à Vienne exclusivement au Home suisse de cette ville, dirigé par Mlle de Blaiveville.

Conférences. — À la demande de la commission d'apprentissage de Montreux et de la Société industrielle et commerciale de Vevey, le département de l'agriculture et du commerce fera donner à Vevey et Montreux des conférences publiques et gratuites par Mlle Giroud, professeur de coupe, auteur de manuels adoptés par le département pour l'instruction professionnelle des apprentices couturières et lingères.

Ces conférences forment un véritable cours de coupe rationnelle des vêtements féminins et de leurs modifications d'après les créations de la mode. Des démonstrations pratiques sont faites dans chaque conférence afin que les auditrices puissent se rendre compte de l'application des théories exposées.

Les conférences auront lieu à Montreux, dans la grande salle du Collège, à 4 heures précises de l'après-midi, les 11, 18 et 25 janvier, et les 1^{er} et 8 février ; à Vevey, dans la grande salle du Casino, à 8 heures précises du soir, aux mêmes dates.

Retour au bon vieux temps. — Le service postal pour les villages de la ligne du Bière-Apples-Morges est rétabli.

Il y a une course par jour, aller et retour, entre Bière et Montricher, entre Morges et Montricher, entre Morges et Bière ; deux courses, dont une de messager, entre Montricher et l'Ile et deux entre Morges et Yens.

Pas de transport de voyageurs entre Montricher et l'Ile, Pampigny et Montricher, Morges et Bière, Morges et Yens.

VILLENEUVE. (Corr.) — Une assemblée des patrons maréchaux des districts d'Aigle et de Vevey a eu lieu dimanche à la Maison-de-Ville, en vue de l'augmentation du prix du travail.

Dix-neuf patrons avaient répondu à l'appel du comité d'initiative. Aigle, Bex, Blonay, Chexbres, Montreux, Noville, Vevey, Villeneuve étaient représentés.

L'opportunité de la fondation d'un syndicat a été longuement discutée. On a insisté sur la nécessité — vu la hausse des charbons et des fer — d'augmenter les prix.

A l'unanimité moins une voix, on a décidé la création d'un syndicat des maîtres-maréchaux des districts d'Aigle et de Vevey. Un comité de sept membres a été élu, dont fait partie MM. Lang (Montreux), président ; Emery, (Montreux), secrétaire ; Croset (Bex), Aug. Gisler, (Aigle), Rieter, (Vevey), Tschumy, (Chexbres), Haldy (Villeneuve).

On a renoncé, vu la difficulté de l'établir, à un tarif uniforme. Le comité est chargé d'établir deux séries de prix, la plus élevée, justifiée par la cherté des locaux — pour Vevey et Montreux — ; la seconde pour les autres localités.

Les orateurs ont insisté sur la nécessité de procéder à l'augmentation des prix d'une manière sage et modérée. Ainsi le prix du fer de cheval sera porté de 1 fr. 20 à 1 fr. 28, 1 fr. 30 au maximum ; la « relevée » d'un fer, de 50 à 60 centimes.

Ces prix seraient appliqués à partir du 1^{er} janvier.

L'adhésion au syndicat sera proposée à tous les patrons-maréchaux des districts d'Aigle et de Vevey.

Gilly. (Corr.) — Le cadavre d'un inconnu a été trouvé hier, noyé, dans un fossé près de la gare.

L'identité de la victime a été établie. C'est un sieur E. G., propriétaire à Mont-sur-Rolle.

Yverdon. — Une vieille dame octogénaire s'est noyée dans le canal oriental ; on a trouvé son cadavre hier matin.

LAUSANNE

Tramways. — Voici le tableau comparatif des recettes d'exploitation (longueur exploitée 14,78 km.) pour 1898 et 1899 :

Tramways. — Voici le tableau comparatif des recettes d'exploitation (longueur exploitée 14,78 km.) pour 1898 et 1899 :			
MOIS	Voyageurs transportés	Recette totale en francs.	
1898	1899	1898	1899
Janvier	198,000	236,982	24,217
Février	176,885	205,810	19,610
Mars	201,337	245,837	23,266
Avril	223,061	266,619	25,947
Mai	248,651	291,533	29,317
Juin	233,015	296,276	29,926
Juillet	265,547	303,786	30,512
Août	267,490	314,635	31,798
Septembre	255,609	305,233	34,471
Octobre	274,243	306,896	32,897
Novembre	220,417	254,937	24,678
Décembre	214,120	235,034	25,444
Totaux	2,815,246	3,260,278	332,083
	398,976		

Séances littéraires. — M. Scheler sera, dans la salle des concerts du Casino-Théâtre, les mardis 9, 16, 23, 30 janvier et 6 février 1900, à 5 heures après-midi, cinq causeries-récitals sur Molière, sa vie et ses œuvres, montrant que, malgré leurs divergences, les chrétiens réformés de langue française ont un fond commun de certitudes et d'espérances. Nos Églises nationales romandes, en particulier, célébreront à peu près dans les mêmes termes les louanges de l'Éternel. Puissions-nous, disciples du même Maître, nous sentir de plus en plus unis et marcher avec foi vers les temps où tous ne formeront qu'un seul troupeau, sous la houlette d'un seul Berger. »

Ajoutons qu'à la fin de ce psautier enrichi, se trouvent des pages fort utiles destinées au culte individuel : passages bibliques et prières d'avant et après le culte et les communions, indications de lectures bibliques pour diverses circonstances ou moments de l'année, etc. Et enfin, dans une table analytique, les cantiques sont groupés d'après leurs sujets.

Les plus estimés, en usage dans les différentes Églises françaises : *Cantiques des Ecoles du dimanche* (si populaires dans nos paroisses et dans nos familles), *Chants évangéliques*, *Recueil des Églises réformées de France*, *Recueil des Églises indépendantes de Neuchâtel ou de Vaud*, plus vingt-deux cantiques absolument nouveaux et spécialement composés pour le nouveau psautier.

Nous remarquons avec plaisir que M. le professeur Blanchet est entré en ligne dans cet intéressant recueil avec des mélodies nouvelles, et spécialement avec un chant liturgique, pour la bénédiction finale, qui remplacera avantageusement celui, d'une musique assez singulière, en usage dans plusieurs de nos Églises.

Beaucoup des cantiques dits « nouveaux », sont déjà très connus et populaires chez nous. Ils entrent aisément en usage. Quant à ceux dont la musique et les paroles sont nouvelles, ils seront un sujet fort intéressant d'études dès cet hiver, à l'issue du culte, à l'école et dans les sociétés de chant.

Le printemps modique de ce recueil contribuera à le rendre très vite populaire.

« Ces chants, — dit la commission syndicale vaudoise dans sa préface, — ces chants, empruntés à des recueils divers, montreront que, malgré leurs divergences, les chrétiens réformés de langue française ont un fond commun de certitudes et d'espérances. Nos Églises nationales romandes, en particulier, célébreront à peu près dans les mêmes termes les louanges de l'Éternel. Puissions-nous, disciples du même Maître, nous sentir de plus en plus unis et marcher avec foi vers les temps où tous ne formeront qu'un seul troupeau, sous la houlette d'un seul Berger. »

Ajoutons qu'à la fin de ce psautier enrichi, se trouvent des pages fort utiles destinées au culte individuel : passages bibliques et prières d'avant et après le culte et les communions, indications de lectures bibliques pour diverses circonstances ou moments de l'année, etc. Et enfin, dans une table analytique, les cantiques sont groupés d'après leurs sujets.

Ajoutons qu'à la fin de ce psautier enrichi, se trouvent des pages fort utiles destinées au culte individuel : passages bibliques et prières d'avant et après le culte et les communions, indications de lectures bibliques pour diverses circonstances ou moments de l'année, etc. Et enfin, dans une table analytique, les cantiques sont groupés d'après leurs sujets.

La Daily Mail dit que le gouvernement a décidé de demander 5,000,000 de livres sterling pour augmenter le matériel d'artillerie.

Une dépêche de Londres, adressée à la Gazette de Francfort, annonce que lord Chesham et ses collaborateurs pour la formation du corps des yeomanry se sont aperçus que parmi ceux qui se présentent pour s' enrôler il en est un grand nombre qui sont envoyés par M. Leyds, et qui n'ont pas d'autre visée que de passer du côté des Boers dès qu'ils seront arrivés dans l'Afrique du Sud où ils seront abattus, sous la houlette d'un seul Berger. »

La Gazette de Francfort dit que le gouvernement a décidé de demander 5,000,000 de livres sterling pour augmenter le matériel d'artillerie.

« On ne peut dire, disait-il y a quelques mois à son sujet un journaliste genevois, que louer les rédacteurs actuels de la Famille des améliorations constantes qu'ils ont réalisées dans leur œuvre depuis la disparition de ses regrettés fondateurs. Les illustrations ont bénéficié des progrès journaliers des arts graphiques, et le texte même des articles s'est maintenu au niveau désirable, de nouvelles plumes venant remplacer celles que la mort avait brisées. Les morceaux contenus dans le recueil se groupent sous les rubriques suivantes : histoire et antiquités ; biographies ; géographie et voyages ; nouvelles et récits ; sciences naturelles et industrie ; éducation morale ; scènes de mœurs et variétés ; hygiène ; chronique scientifique ; chronique industrielle ; chronique des faits divers ; travaux féminins et récettes. Il y en a donc pour tous les âges, tous les sexes et tous les goûts. »

Un excellent journal, fondé en 1860 par Georges Bridel et Adam Vuillet, a trouvé le secret de constamment se rajouter et va encore ouvrir sa quarante-et-unième année par une augmentation de format.

« On ne peut dire, disait-il y a quelques mois à son sujet un journaliste genevois, que louer les rédacteurs actuels de la Famille des améliorations constantes qu'ils ont réalisées dans leur œuvre depuis la disparition de ses regrettés fondateurs. Les illustrations ont bénéficié des progrès journaliers des arts graphiques, et le texte même des articles s'est maintenu au niveau désirable, de nouvelles plumes venant remplacer celles que la mort avait brisées. Les morceaux contenus dans le recueil se groupent sous les rubriques suivantes : histoire et antiquités ; biographies ; géographie et voyages ; nouvelles et récits ; sciences naturelles et industrie ; éducation morale ; scènes de mœurs et variétés ; hygiène ; chronique scientifique ; chronique industrielle ; chronique des faits divers ; travaux féminins et récettes. Il y en a donc pour tous les âges, tous les sexes et tous les goûts. »

Le général French dit que si on lui envoie quelques renforts, il pourra débloquer Ladysmith. Il a été nommé à la tête d'un corps de 10,000 hommes qui devrait arriver à Bassorah, où il a reçu de nouvelles instructions. Selon celles-ci, il ne terminera pas son voyage à Bassorah, mais poussera jusqu'à Koc, port sur le golfe Persique. »

Le général French dit que si on lui envoie quelques renforts, il pourra débloquer Ladysmith.

On s'attend à l'occupation imminente de Colesberg.

Les cercles militaires pensent que le mouvement offensif du général French est destiné à forcer le général Joubert à se replier énergiquement.

Une dépêche de Durban aux journaux dit que ce bateau portait, outre 7000 soldats, 5 gros canons et 50 tonnes de projectiles. Il avait en outre à bord 480 artilleurs exercés qui se rendaient au Transvaal.

D'après les dernières dépêches, le général French pousse son offensive à Colesberg.

Un vif engagement a eu lieu mardi, sur une colline qui domine cette ville, située au fond d'un entonnoir. Les Boers ont redoublé d'énergie depuis Noël. Le bombardement est devenu très vif. Le nombre de victimes a augmenté. Le canon a été coulé avec une longueur égale de l'équateur. Sous nos latitudes, il le battrait. Car, à Berlin, le soleil ne fait que 800 kilomètres à l'heure. Un homme qui marcherait à cette vitesse et qui se dirigerait d'Est en Ouest réaliserait le miracle de Josué. Parti à 4 heures du matin, il lirait toujours la même heure dans un ciel éternellement matinal. S'il avait l'imprudence de partir la nuit, sa course se prolongerait dans une obscurité immuable. Mais à quelle funestes résultats n'arriverait pas si, au lieu de suivre le cours du soleil, il le contrariait et se dirigeait d'Ouest en Est ! Faisant vers le soleil la moitié du chemin que le soleil devrait parcourir, il abrégerait de moitié ses jours et ses nuits. Encore avons-nous supposé qu'il marchait du même pas que lui. Supposons qu'il le devance et qu'il fasse 800 kilomètres quand le soleil n'en fait que 800. Il verrait l'ordre des mouvements célestes se renverser. Parti aux premières étoiles, il les verrait peut à peu céder la place au soleil couchant. Les vapeurs rouges du crépuscule rentraient à ses yeux, toujours plus brillantes et plus pâles, jusqu'à ce qu'enfin éclatât le plein jour. Celui-ci, devenant plus frais et plus léger, se parerait des brumes du matin, et l'aube ramènerait la nuit. L'âge du voyageur, suivant le mouvement des astres, rajeunirait. Les esprits délicats et mélancoliques pourraient, ayant pris quelque avance sur le jour, s'arrêter, attendre que l'heure déjà écoulée sonne de nouveau, et la revivre encore. Mais cette vitesse prodigieuse aurait des inconvénients. Il est admirable de marcher à 1,600 kilomètres. Le son n'en fait que 1,200. Nous irions plus vite que lui. Notre voix ne pourrait pas nous suivre. Nous égrenaîrions derrière nous nos paroles vaines. Tels sont les résultats que prévoit la revue anglaise. Il reste encore à trouver le mode de locomotion.

Le général French a reçu le 2 janvier des renforts d'infanterie.

On s'attend à l'occupation imminente de Colesberg.

Les cercles militaires pensent que le mouvement offensif du général French est destiné à forcer le général Joubert à se replier énergiquement.

Les autres personnalités éminentes sont nées ou les deuxièmes ou les troisièmes de la famille, ou bien les derniers d'une nombreuse progéniture.

Les enfants qui viennent en quatrième, cinquième, sixième ligne, n'arrivent jamais à rien s'ils ne sont pas les cadets.

VILLAGE SUISSE EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris 1900

Le succès du Village s'annonce de plus en plus grand. La location des chalets qui contiendront les diverses industries suisses, est déjà avancée. Plusieurs contrats importants sont conclus. — Entre autres industries non encore représentées, mentionnons : la bijouterie; les costumes suisses; les boîtes à musique; les poteries; sculptures sur bois, tourneurs; bazar; jouets; objets-souvenirs; papeterie et librairie. Nous engageons vivement les négociants que ces articles intéressent, à se hâter de profiter de cette occasion de beaux bénéfices, en adressant leurs offres ou en se renseignant au Secrétariat Général, Corraterie, 18, Genève.

42

Old England Anglo American Tailors

Rue de Bourg 6, Lausanne

GRANDE VENTE AU RABAIS POUR FIN DE SAISON

15 % d'escompte sur toutes les marchandises.

THEATRE DE LAUSANNE

Bur. à 71/2 h. Rid. à 8 h.

Dimanche 7 Janv. 1900

Prix du dimanche

SERAPHINE

Comédie en 5 actes
de Victorien SARDOU
de l'Académie Française

MONTE-CARLO

Hôtel PAVILLON DU PARC

MAISON DE 1^{er} ORDRE

Dans les jardins du Casino

Chambres et salons, ré-
chembr meublés, en plein
midi. Terrasses et jardins.
Électricité, bains. Vue
splendide sur la mer et les
jardins. Service à la carte
et à prix fixe.

M. MARÉCHAUX,

propriétaire suisse

ÉCOLE D'HORLOGERIE

et de mécanique

DU LOCLE

Le poste de directeur

(ingénieur) de l'école de mé-
canique est mis au concours.

Le titulaire, qui donne éga-
lement l'enseignement mathé-
matique, a un contremaître
sous ses ordres pour le tra-
vail pratique.

93/3

Traitements initial: fr. 1.000

fr. 3.600. Entrée en fonc-
tions le 1^{er} mars 1900. Délai
d'indemnité: le 31 janvier

1900. Adresser les offres au
président de la commission,

M. Williams Rosat, au
Locle.

DEMANDEZ

ma papeterie à 2 fr., dans

une feuille de joli papier à lettre

ligé, 10 enveloppes en deux

grandes, 12 plumes d'acier,

1 porte-plume, 1 crayon, 1

gomme, 1 bacon d'encre, pa-
pier huvaré, et un joli assor-
timent de cartes de félicita-
tions. Le mieux qu'on puisse
offrir dans ce genre d'article.

Plusieurs centaines de let-
tres de remerciement et de
reconnaissance.

Casimir Meyer, Wohlen,

(Argovie.)

Agniaux Prés-Salés.

Boucherie O. HUSER

Place du Pont, 2

Bœuf et langues sautées.

PILULES de Mme VIAKA

M. Bössy-Girard, successeur

TRÉLEX sur Nyon.

Guerison radicale de l'a-
némie, la chlorose; convien-
tient également dans la gêne-
rison des malades graves.

Jusqu'à présent tous les reme-
dies imaginés par les physi-
cologs ont été employés de ces
malades. Ces feasts de med-
cine. — Daptocher M. Rey-
ler pharm., le St-Léonard,
Lausanne. 3 fr. la boîte de
120 pilules.

130

BANQUE D'ESCOMPTÉ ET DE DÉPÔTS, LAUSANNE

Capital entièrement versé, fr. 2.500.000.

Fonds de réserve, fr. 200.000.

Nous cédons au pair des

Obligations 4 1/2 % de notre établissement,
en titres de fr. 1000 à 3 ans de terme, au porteur, avec

coupons ann. 15, mai et 15 novembre, payables à Lau-
sanne, Neuchâtel, Berne, St-Gall et Chaux-de-Fonds.

LA DIRECTION.

Banque d'Escompte et de Dépôts, Lausanne

ouvre des crédits en compte-court, conditions avan-
tageuses.

804

BANQUE FÉDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escompte d'affaires de commerce aux meilleures conditions.

LAUSANNE, 28

BANQUE FEDÉRALE (s. a.) LAUSANNE

OUVERTURES de crédits en compte court.

Escom